

BUDGET PRIMITIF

Exercice 2023

Note de Présentation Brève et Synthétique du Budget Primitif

BUDGET

Adduction d'Eau Potable

Généralités

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». L'article L5311-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que s'applique pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants l'article L 2313-1 du CGCT.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le budget 2023 sera présenté au conseil syndical dans sa séance du 21 mars 2023 pour approbation.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 7 mars 2023.

Dans un contexte financier incertain, le budget primitif 2023 veille à la préservation de la qualité du service public local, au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins des usagers, des communes et de la réglementation tout en maintenant une gestion rigoureuse pour faire face aux incertitudes.

La répartition des dépenses et des recettes s'effectue de la manière suivante :

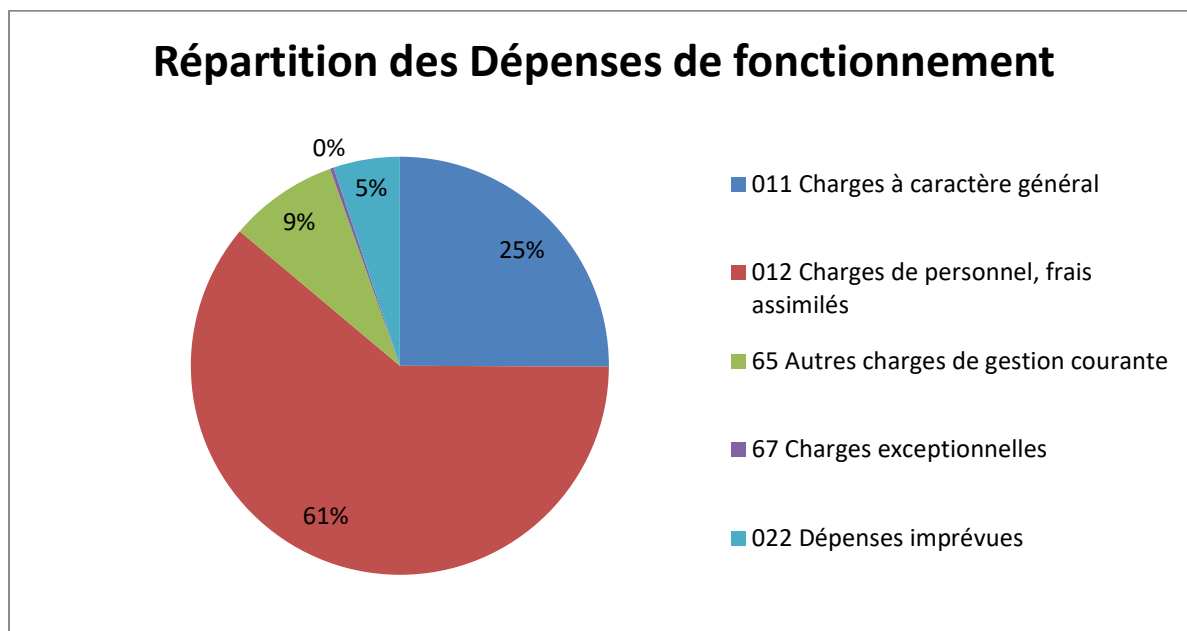
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 1 600 623.29 € incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

Dépenses

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evolution
011 - Charges à caractère général	66 400,00 €	83 100,00 €	25,15%
012 - Charges de personnel	189 920,00 €	202 160,00 €	6,44%
66 - Charges financières	28 000,00 €	28 000,00 €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues	15 000,00 €	17 000,00 €	13,33%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	300 320,00 €	331 260,00 €	10,30%
042 - Opérations d'ordre	246 247,54 €	207 785,33 €	
023 - Virement à la section d'investissement	808 712,17 €	1 061 577,96 €	
Total	1 355 279,71 €	1 600 623,29 €	

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 10.30% par rapport au budget primitif 2022.



Dépenses à caractère général (chapitre 011) : les charges à caractère général qui représentent 25% des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport au budget prévisionnel 2022. Certaines charges ont été revues à la hausse suite à l'inflation (fournitures, matériel de bureau, affranchissement et transport du courrier, assurances, maintenance informatique, mais également au renouvellement du marché pour le contrôle d'affermage en cours ...).

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : les charges du personnel qui représentent 61% des dépenses réelles de fonctionnement sont revue à la hausse afin de prendre en compte les avancements au cours de l'année 2023 ainsi que l'augmentation des charges.

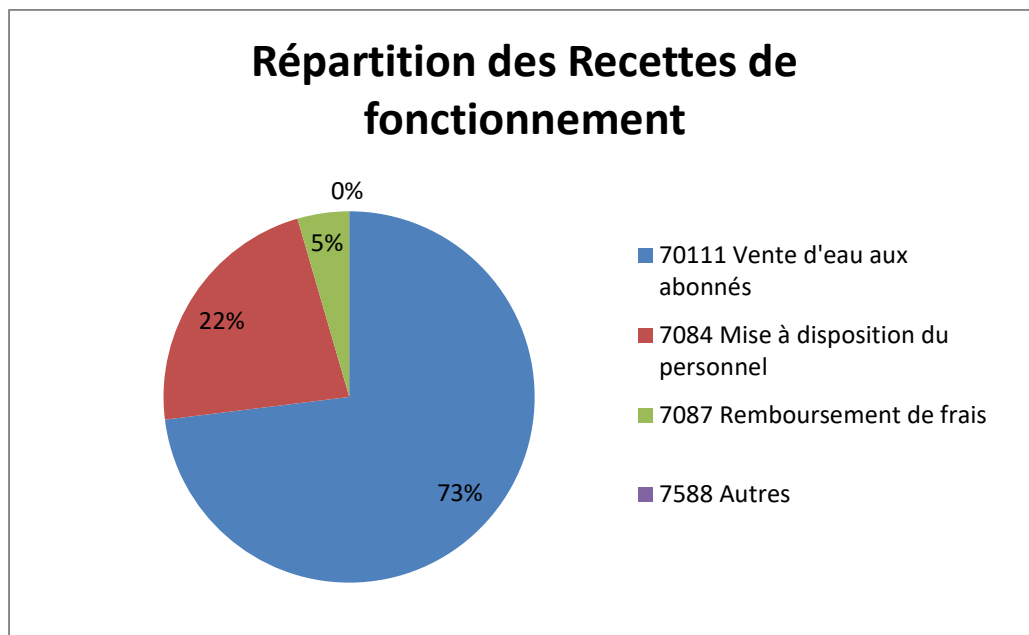
Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : correspond essentiellement aux indemnités et cotisations des élus. Aucune variation n'est prévue pour par rapport au budget primitif 2022.

Charges exceptionnelles (chapitre 67) : correspond aux annulations de titre sur l'année antérieure. Pas de variation par rapport au budget primitif 2022.

Recettes :

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evolution
70111 - Vente d'eau aux abonnés	500 000,00 €	520 000,00 €	4,00%
704 - Travaux	30 000,00 €	- €	-100,00%
7084 - Mise à disposition du personnel	155 000,00 €	160 000,00 €	3,23%
7087 - Remboursement de frais	25 000,00 €	32 000,00 €	28,00%
75 - Autre produit de gestion courante	6,00 €	6,00 €	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	710 006,00 €	712 006,00 €	4,00%
042 - Opérations d'ordre	55 285,00 €	55 285,00 €	
R002 - Résultat N-1	589 988,71 €	833 332,29 €	
Total	1 355 279,71 €	1 600 623,29 €	

La prévision des recettes réelles de fonctionnement est en légère hausse de 4% par rapport au budget primitif 2022.



Vente de produits, prestation de services (chapitre 70) : sont notamment inscrites les recettes liées à la vente d'eau, à la réalisation de travaux et au reversement des dépenses de personnel et frais divers par les autres budgets.

Une légère augmentation de recette pour 2023 est prévue au compte 70111 (redevance reversée par le délégataire) liée à l'augmentation des volumes consommés et l'augmentation du nombre d'abonnés.

Les montants au compte 7084 et compte 7087 sont revus également à la hausse suite à la prise en compte de l'augmentation de la masse salariale, des fournitures et des charges de gestion courante.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 1 770 522.90 €.

Dépenses :

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evolution
21 - Immobilisations corporelles	1 800,00 €	- €	-100,00%
23 - Immobilisations en cours	997 874,71 €	1 234 078,29 €	23,67%
Total des dépenses réelles d'investissement	999 674,71 €	1 234 078,29 €	23,45%
Restes à réaliser	693 929,11 €	481 159,61 €	
040 - Opérations d'ordre	55 285,00 €	55 285,00 €	
Total dépenses d'investissement	1 748 888,82 €	1 770 522,90 €	

Détail de la répartition des travaux 2023 :

N°/Art	Désignation opération	RAR 2022*	BP 2023	TOTAL 2023
126	Déplacement compteur Breyra		25 000.00€	25 000.00€
130	Rue des Vignes	24 797.16€		24 797.16€
134	Ressource substitution achat Parcelle Haut Nouchet	11 680.00€		11 680.00€
138	Renouvellement Diagnostic AEP	76 501.99€		76 501.99€
140	CVM Analyses travaux		10 000.00€	10 000.00€
141	Destruction surpresseur Solitude	10 000.00€		10 000.00€
142	Suppr. Double conduite Route de la Jaugueyre		120 000.00€	120 000.00€
145	Renforcement av Adolphe Demons	24 741.25€		24 741.25€
147	Suppression double conduite Rue Latapie	233 439.21€	16 600.00€	250 039.21€
150	Protection du captage de Marsalette dont Etudes Aire d'alimentation	40 000.00€		40 000.00€
151	Réfection toiture Blancherie		20 000.00€	20 000.00€
152	Avenue de Canterane – sortie de la conduite passant en privée		200 000.00€	200 000.00€
153	Abandon double conduite Portail Arnaudet	30 000.00€		30 000.00€
154	Contrôle corrosion forage Blancherie		10 000.00€	10 000.00€
155	AFSB : études		150 000.00€	150 000.00€
156	Renouv. Conduite long RD 1113		143 400.00€	143 400.00€
157	Bouclage secteur Ninon		250 000.00€	250 000.00€
158	Renouv. Canalisation Rue du Lavoir		150 000.00€	150 000.00€
159	Abandandon Canalisation Château Turpaut		40 000.00€	40 000.00€
160	Suppression canalisation Secteur Rabey		30 000.00€	30 000.00€
24	Travaux divers	30 000.00€	69 078.29€	99 078.29€
TOTAL		481 159.61€	1 234 078.29€	1 715 237.90€

* Restes à réaliser 2022

Recettes :

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evolution
13111 - Subventions équip. Agence de l'eau	- €	20 000,00 €	
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	311 234,23 €	111 757,07 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	
Total des recettes réelles d'investissement	311 234,23 €	131 757,07 €	
021 - Virement de section d'exploitation	808 712,17 €	1 061 577,96 €	
040 - Opérations d'ordre	246 247,54 €	207 785,33 €	
R001 - Solde année N-1	382 694,88 €	369 402,54 €	
Total recettes d'investissement	1 748 888,82 €	1 770 522,90 €	

Compte tenu du solde d'exécution à reporter ainsi que le solde des restes à réaliser, il apparaît un besoin de financement de 111 757.07€.

Le besoin de financement est couvert par le résultat d'exploitation excédentaire de 2022.

CONCLUSION

Le budget primitif Adduction d'Eau Potable 2023 s'équilibre pour un moment de 3 371 146.19€.

Les crédits d'investissements ont été budgétisés et planifiés sans prévoir de recours à l'emprunt en 2023.

Actuellement notre coût au m3 pour 120 m3 est à 1.54€ HT. Il faut savoir que celui-ci est jugé trop bas par les subventionneurs. Le prix limite en dessous duquel ils ne subventionnent plus est de 1.55€ HT pour une facture de 120 m3.

Sans report ni reste à réaliser, ni emprunt à rembourser notre capacité d'investissement réelle est actuellement d'environ 370 000 €.

Courant de l'année il sera nécessaire de réfléchir sur une augmentation du prix de l'eau.

Le diagnostic du réseau AEP n'étant pas encore terminé, la programmation de travaux pluriannuelle n'a pas encore été établie.

Il faut toutefois compter sur une augmentation des investissements à venir et des frais de fonctionnement :

- Achat d'eau (308 000 m3 annuels soit environ 92 000 €HT) à Bordeaux métropole dans le cadre des ressources de substitution et peut être même avant (demande d'interconnexion de secours)
- Réalisation d'un surpresseur avec bache dans le cadre des ressources de substitution et peut être environ 600 000€
- En fonction des résultats sur l'étude de délimitation de l'aire d'alimentation du captage d'eau de Marsalette, des actions de protection de ce périmètre
- Le télérelève des compteurs (action pour les économies d'eau et pour l'utilisateur) 600 000€
- Et autres travaux de réhabilitation et simplification nécessaires.

Fait à Saint Médard d'Eyrans

Jean-André LEMIRE
Président du SIAEPA